

Changement important – Nouvelle procédure d'assurance hospitalisation à partir du 01/01/2026

À partir du 1er janvier 2026, la gestion de votre dossier soins de santé sera assurée par Ethias, en remplacement de Medexel, qui cessera ses activités à cette date.

Afin de garantir une transition fluide, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

Ce qui change dès le 01/01/2026 :

- **Nouvelle carte Assurcard Ethias obligatoire**

Pour toute hospitalisation à partir du 01/01/2026, vous devez utiliser :

- Votre nouvelle carte Assurcard Ethias (commençant par 004)
- Le nouveau code-barres Assurpharma Ethias

Les anciennes cartes Medexel (commençant par 009) et leurs codes-barres ne seront plus valables.

- **Quelle que soit la date d'hospitalisation, TOUS les frais correspondants doivent être envoyés à Ethias**
-

Quelle carte utiliser et quand ?

- **Jusqu'au 31/12/2025**

Continuez à utiliser :

- Votre carte Assurcard Medexel (009)
- Le code-barres Assurpharma Medexel

- **À partir du 01/01/2026**

Utilisez exclusivement :

- Votre carte Assurcard Ethias (004) (hospitalisation à partir de janvier 2026)
 - Le code-barres Assurpharma Ethias
-

Période de transition (15/12 au 31/12/2025)

À partir du 15/12/2025, n'envoyez plus aucun document par courrier postal à Medexel. Privilégiez les canaux numériques.

Situations spécifiques

Hospitalisation ou opération

- À partir du 01/01/2026 : déclarez toute hospitalisation avec votre Assurcard Ethias.
- Les hospitalisations en 2025 restent à déclarer avec la carte Medexel.
- **Tous les frais liés à une hospitalisation doivent être envoyés à Ethias**, même si la déclaration initiale a été faite auprès de Medexel.

Maladie grave

- Les dossiers en cours seront repris automatiquement.
 - Pour une nouvelle pathologie, envoyez un rapport médical mentionnant :
 - La nature de l'affection
 - La date du diagnostic
 - Les traitements prescrits
-



Comment transmettre vos documents à Ethias ?

- **Via l'Espace Client (recommandé)**
<https://www.ethias.be/espaceclient>
 - **Par e-mail**
 gestionsinistres@ethias.be (indiquez votre numéro de dossier dans l'objet)
 Un rapport médical doit être envoyé à : service.medical@ethias.be
 - **Par courrier postal**
 Ethias – BP 10037 – 1070 Bruxelles
 (Attention : délais plus longs par voie postale)
-



Besoin d'aide ?

Notre équipe est à votre disposition :

- **E-mail** : gestionsinistres@ethias.be
- **Téléphone** : 04/220.33.01 (du lundi au vendredi, de 8h à 17h)

Merci pour votre attention et votre collaboration.

L'équipe Ethias

